Un grand serviteur de dieu nous quitte !

Le regretté Mustafa Valsan

Al-Hâj Mustafa 'Abdul-Azîz (jadis Michel Valsan) était né en 1907 à Bucarest. Savant et haut fonctionnaire dans le service diplomatique de son pays, la recherche de la vérité spirituelle l'a amené à renoncer à tout bien-être matériel. Il embrassa l'Islam et s'installa définitivement à Paris.

Il passa quelque temps à Tunis, pour étudier l'arabe et la mystique islamique où il excella. Un autre chercheur de la Vérité, René Guénon (Musulman français) l'a influencé au point qu'il est devenu non seulement son disciple mais même son successeur et le continuateur de son œuvre.

Malgré le domaine de vie qu'il avait choisi pour lui, il était un de ces vrais mystiques qui ne négligent aucun devoir de la chari'a. A cause de son érudition, les matérialistes l'aimaient autant que les spiritualistes. Pour s'en convaincre, pensons au petit fait que le gouvernement de l'Arabie Saoudite, si strictement anti-mystique, trouvant en lui un des meilleurs Musulmans, l'invita plusieurs fois, dont la dernière juste à la veille de son décès en 1974.

Il menait une vie très retirée, mais venait régulièrement à la Grande Mosquée de Paris non seulement pour l'Office du Vendredi mais même pour les vigiles (tarâwîh) du mois de Ramadân. Il aimait les jeunes gens, et allait parler chez eux de l'importance de la vie spirituelle.

Son œuvre littéraire est surtout spirituelle, concernant le plus souvent les perles choisies d'Ibn 'Arabi. Les points les plus délicats chez ce mystique souvent méconnu des milieux orthodoxes devenaient clairs et accessibles à tout lecteur doué de bon sens. Il éditait le journal trimestriel Etudes Traditionnels, qui a exercé une grande influence sur les francophones des quatre coins du monde. Un nombre très considérable de non-Musulmans furent attirés par ses écrits vers l'Islam, formant une confrérie où l'on pratiquait non seulement la vie spirituelle du Souvenir de Dieu, mais aussi la chari'a : ils laissaient pousser la barbe, ils célébraient les 5 offices quotidiens, ils jeûnaient, et dans la mesure du possible allaient en pèlerinage à la Mecque.

Pour bien marquer qu'il entend suivre la vie du Prophète, et rien d'autre, il épousa par deux fois, et a laissé une nombreuse famille. Il était touchant de voir chez cet Européen dont la famille était intensément islamisée, ses enfants de six à sept ans, lire le Coran en arabe et le comprendre. Au lieu des chaises, on s'asseyait chez lui sur des tapis, à la façon arabe.

En dehors de l'Arabie, il a fait plusieurs voyages dans les pays musulmans, et l'on peut dire qu'Istanbul l'a attiré le plus. Là, les riches collections des manuscrits d'Ibn Arabie ont trouvé en lui un chercheur assidu et un interprète reconnu.

Il avait une santé délicate. Il a souffert plusieurs fois d'une crise cardiaque. Une fois même à Istanbul. C'est à la suite d'une crise cardiaque qu'il succomba dans la soirée de dimanche à lundi 9 Dhu'l-Qa'da 1394 (24 novembre 1974), et fut enterré le jeudi suivant dans le carré musulman du cimetière de Thiais dans la banlieue parisienne, près de l'aéroport d'Orly. Que Dieu le comble de Son pardon et de Sa miséricorde, et qu'Il donne des forces aux survivants de bien supporter cette perte de l'époux, du père, du beau-fils, du beau-père et beau-frère, âmîn !

EXPLICATION DU HADITH

Muadh bin Jabal - qu'Allah soit satisfait de lui - a rapporté que le Prophète - prière et paix sur lui - lui avait prescrit les dix choses suivantes :

« N'associez personne à Allah, même si cela vous valait d'être mis à mort ou d'être enterré vivant ;

« Ne désobéissez pas à vos parents, même si à cause d'eux vous deviez vous séparer de votre femme ou perdre vos biens ;

« Ne négligez pas intentionnellement la prière canonique (salut ulfardh), car Allah n'a pas d'obligation envers celui qui néglige intentionnellement la prière canonique ;

« Ne buvez pas de boissons fermentées, car elles sont à l'origine de tous les vices et de tous les malheurs ;

« N'enfreignez pas la Loi d'Allah, sans quoi vous vous exposez à Sa colère ;

« Ne tournez pas le dos à l'ennemi dans la bataille, tous vos compagnons fussent-ils morts ;

« Ne fuyez pas une région où sévit une épidémie ;

« Dépensez pour les membres de votre famille ;

« Utilisez le bâton pour les corriger et les mettre en garde contre leur négligence à observer leurs obligations envers Allah ». (Transmis par Ahmad).

C'est sur la dernière partie de ce hadith que nous allons nous pencher.

Nous gâtons trop nos enfants. En général, nous ne prêtons pas assez attention à leur inculquer, dès leur âge le plus tendre, les principes de l'Islam. En voyant un enfant faire quelque chose de répréhensible, nous nous contentons généralement de l'excuser par un : « Ce n'est qu'un enfant ! ». Et combien nombreux sont les parents qui rient et s'amusent ouvertement des dérèglements de leur progéniture. Nous nous trompons, quand nous les disculpons. Nous commettons une erreur de croire qu'ils changeront en grandissant.

Une mauvaise semence peut-elle produire un bon fruit ? Si vous tenez à ce que vos enfants deviennent d'excellents musulmans adultes, semez les graines de l'imân et de l'islam dans leur cœur, dès leur prime jeunesse. Les compagnons du Prophète - prière et salut sur lui - veillaient à former et à éduquer leurs enfants, et sur leurs faits et gestes, ils gardaient un œil vigilant. Au temps d'Umar ibn al-Khattab - qu'Allah soit satisfait de lui -, la police arrêta un ivrogne sur la voie publique pendant le mois de ramadan. Amené devant le calife, il s'entendit admonester en ces termes : « Malheur à toi ! Même nos enfants observent le jeûne de ce mois ». (Le fautif reçut quatre-vingts coups de bâton et fut expulsé de Médine pour toujours).

Si nos enfants se méconduisent et n'observent pas leurs obligations religieuses, le Prophète - prière et salut sur lui - recommande l'emploi du bâton. Lorsque nos enfants en font par trop à leur guise, nous ne devons pas hésiter à l'utiliser. Il est re-

(*Suite page* 16)

(*Suite de la page* 7)

« Ubada bin As-Samit, qui a participé en tant que naqib (chef d'un groupe de combattants) à la bataille de Badr, a rapporté que le Prophète - prière et salut sur lui -, entouré d'un groupe de compagnons, a dit la nuit du serment d'al-Aqaba : « Jurez solennellement devant moi :

1. De n'adorer personne d'autre qu'Allah;
2. De ne pas voler ; etc.

Le Prophète - prière et salut sur lui - ajouta : « Celui d'entre vous qui tiendra sa promesse sera récompensé par Allah. Et celui qui manquera à son serment et sera puni en ce monde, aura expié sa peine. Mais Allah ne pardonnera pas à celui qui Lui aura associé qui ou quoi que ce soit... ».

Puisque la pratique du karaté dans un club entraîne pour le musulman l'obligation de se livrer au plus infâme des péchés, prosternation devant tout autre que Dieu, nous déclarons haram ce sport dans le cadre d'un club.

Et la pratique de ce sport en dehors d'un club ?

Intrigué par tout ce rituel, qui relève clairement d'une conception de vie étrangère à l'islam, nous nous sommes enquis auprès d'un spécialiste, qui nous a appris que « le karaté passe pour avoir été inventé par un moine bouddhiste d'Inde, vers l'an 500 après J. Ch. Ce bonze a mis au point l'aspect physique du karaté, afin de mieux contribuer au développement *spirituel* de ses adeptes.

Un élève de karaté ne peut prétendre à un développement maximal, s'il n'est passé du stade physique au stade spirituel et s'il n'a pas maîtrisé les deux. Le maître communique de vive voix cette base spirituelle à son élève, l'aspect d'auto-défense n'a évolué qu'à partir de la supposition que si à l'agression on oppose une défense qui ne peut être vaincue, l'agresseur, à force d'échecs successifs, finit par se décourager et n'insiste plus.

Le karaté entend élargir le concept de *la vraie nature* des religions (!) ».

« Quiconque désire une autre religion que la soumission à Allah (islam), sa religion ne sera pas agréée, et, dans l'autre monde, il sera du nombre des perdants ».

(Sourate III « Al-Imran », « La Famille d'Imran », verset 85).

(*Suite de la page* 14)

Le délégué égyptien aux solennités, Ibrahim at-Tahawi, a affirmé sa conviction que les musulmans y jouissent du plein exercice de leurs libertés religieuses. Alors pourquoi la Pravda, organe officiel du parti communiste d'URSS, a-t-elle, une semaine auparavant, insisté sur la « nécessité croissante de diffuser de la propagande anti-religieuse, basée sur la science » ? Qui donc le vice-ministre égyptien des affaires religieuses espère-t-il persuader ? Sans doute les parents des centaines de milliers de victimes musulmanes des répressions de Staline et de ses successeurs ?

Ces propos soulignant, une fois de plus, l'imbécillité tragique et la veulerie de certains dirigeants des pays musulmans.